



PLAN D'ACTION POUR LA TRANSFORMATION DE L'AIDE ALIMENTAIRE ET LA LUTTE CONTRE LA PRECARITE ALIMENTAIRE

I. CONTEXTE ET ENJEUX

- Les Etats généraux de l'alimentation ont mis en évidence la nécessité d'appréhender la lutte contre la précarité alimentaire de façon globale, et non sous le seul angle de l'aide alimentaire en tant que dispositif de distribution des denrées.

La loi EGALIM¹ a consacré cette approche, en introduisant au sein du chapitre de la lutte contre la pauvreté et les exclusions du Code de l'action sociale et des familles la définition de la lutte contre la précarité alimentaire :

« La lutte contre la précarité alimentaire vise à favoriser l'accès à une alimentation sûre, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale.

Elle s'inscrit dans le respect du principe de dignité des personnes. Elle participe à la reconnaissance et au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement. L'aide alimentaire contribue à la lutte contre la précarité alimentaire. [...]»

- Le rapport « La lutte contre la précarité alimentaire - Evolution du soutien public à une politique sociale, agricole et de santé publique » publié par l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) en 2019 ([lien](#)) souligne également l'importance du niveau territorial de proximité et appelle à la mise en œuvre d'une politique systémique de lutte contre la précarité alimentaire prenant en compte la santé des personnes (équilibre nutritionnel des denrées distribuées, le ressenti gustatif, préférences culturelles), l'agriculture (répartition géographique, le lien avec les producteurs favorisant la justice sociale) et la nécessité d'adaptation de l'offre alimentaire aux besoins des personnes incluant leur participation active.
- Ainsi, la lutte contre la précarité alimentaire doit viser plus largement l'accès à une alimentation favorable à la dignité des personnes et à leur santé : il convient de

¹ Loi 2018-938 promulguée le 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous

garantir la disponibilité d'une offre alimentaire de qualité (au sein et hors de l'aide alimentaire), des dispositifs favorisant l'autonomie, ainsi que la connaissance de son environnement alimentaire et une meilleure prise en compte des informations nutritionnelles.

- La lutte contre la précarité alimentaire est par ailleurs menée selon une approche interministérielle, qu'il convient de coordonner. L'action du ministère de la solidarité et de la santé étant complétée par des mesures portées par le programme national pour l'alimentation, le programme national nutrition santé ainsi que par la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.
- Enfin, depuis 2020, la crise sanitaire a entraîné une aggravation de la précarité et l'apparition de nouveaux profils de personnes ayant recours à une aide alimentaire. Ce sont en particulier les jeunes personnes et les travailleurs pauvres qui composent ce nouveau public, tandis que les situations des personnes déjà en situation de précarité (personnes aux revenus modestes, femmes et sans papiers, personnes hébergées à l'hôtel) ont continué de s'aggraver. Une augmentation très significative des besoins de l'ordre de 20 à 30% a été observée par les associations œuvrant dans ce champ.
- Prenant acte des recommandations de l'IGAS s'inscrivant dans la continuité des Etats généraux de l'alimentation et tenant compte de la situation exceptionnelle induite par la crise sanitaire, le ministre des solidarités et de la santé, avec les ministres chargés respectivement de l'agriculture, de l'alimentation et du logement, a lancé le comité national de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire (Cocolupa) le 8 septembre 2020.

Le Cocolupa a pour vocation de coordonner les acteurs et de contribuer à faire évoluer notre modèle français de lutte contre la précarité alimentaire.

Le plan d'action pour la transformation de l'aide alimentaire et la lutte contre la précarité alimentaire vise à mobiliser les acteurs impliqués autour d'actions concrètes identifiées collectivement à mener en tout point du territoire. Si la réponse aux besoins essentiels de se nourrir et de nourrir les siens reste le cœur de l'intervention, le développement des actions permettant davantage d'autonomie et de dignité des personnes, l'amélioration de la qualité nutritionnelle de l'alimentation et le respect de l'environnement s'intègrent pleinement à la démarche.

II. LE PLAN D'ACTION POUR LA TRANSFORMATION DE L'AIDE ALIMENTAIRE ET LA LUTTE CONTRE LA PRECARITE ALIMENTAIRE

Objectifs du plan d'action :

- Garantir la réponse de court terme aux situations d'urgence : répondre aux besoins essentiels de se nourrir et de nourrir les siens ;
- Prévenir la précarité alimentaire en tenant compte des réalités de chaque public ;
- Activer les différents leviers : juridique, financier, de partage de l'information, de capitalisation des savoirs et mutualisation des connaissances ;
- Garantir une gouvernance partagée avec les acteurs, interministérielle et territorialisée.
- Intégrer la dignité, l'autonomie des personnes, la qualité nutritionnelle de l'alimentation et les enjeux de durabilité du système, à tous les niveaux de lutte contre la précarité alimentaire.

Organisation :

- ➔ Il est envisagé que les actions ne soient pas nécessairement toutes pilotées par la DGCS² et que les actions opérationnelles et concrètes puissent être menées par les acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire eux-mêmes au sein de groupes de travail, puisque comme il est précisé dans l'article L.266-1 du code de l'action sociale et des familles :

« la lutte contre la précarité alimentaire [doit] mobiliser l'Etat et ses établissements publics, les collectivités territoriales, les acteurs économiques, les associations, dans le cadre de leur objet ou projet associatif, ainsi que les centres communaux et intercommunaux d'action sociale, en y associant les personnes concernées ».

Afin que l'ensemble des actions permettent d'atteindre un objectif commun, il est pertinent que ces réflexions soient menées avec l'ensemble des acteurs et le Cocolupa a été défini comme l'un des lieux de co-construction de cette politique.

Le Cocolupa sera ainsi le lieu de pilotage et de suivi de l'avancement des actions identifiées dans ce plan, de consolidation des propositions des groupes de travail, et de priorisation des mesures à financer le cas échéant.

- ➔ La période de réalisation de ce plan d'action s'étend de 2021 à fin 2022.
- ➔ Chaque groupe de travail affinera ses objectifs, établira son programme d'action et ses modalités de travail, en vue de trois échéances de réalisation fixées à fin 2021, premier semestre 2022 et fin 2022, lors de la première réunion de lancement des travaux. Le cadre retenu sera formalisé auprès de la DGCS qui sera chargée de

² Direction générale de la cohésion sociale

l'animation globale du plan, en lien avec le Cocolupa. Le plan a vocation à être révisé et actualisé en fin d'année 2022 en tenant compte des actions réalisées et des nouveaux enjeux qui découleront ou seront identifiés lors de cette première phase de travail.

- Enfin, la participation et l'action des personnes concernées dans l'identification des solutions et de leur mise en œuvre est un enjeu de la réussite de ce plan d'action.

III. CONTENU DU PLAN ET DECLINAISON EN ACTIONS

Axe stratégique 1 : Améliorer le pilotage et articuler les politiques publiques concourant à la lutte contre la précarité alimentaire



OBJECTIF 1 : Mieux caractériser la précarité alimentaire et les parcours des personnes en situation de précarité alimentaire

Contexte et enjeux

- Pour piloter la politique de lutte contre la précarité alimentaire, il est notamment nécessaire d'en connaître la réalité, la façon dont elle se manifeste, dont elle évolue, de suivre l'activité autour de ses enjeux, en termes d'acteurs, de couverture territoriale.
- Si de nombreuses données sont collectées, notamment via l'outil national du système d'information de l'aide alimentaire (SIAA) (renseignement annuel de données pour les associations habilitées), les enquêtes ponctuelles des associations, les cartographies réalisées au niveau territorial, il apparaît que les indicateurs de fréquentation des centres de distribution actuellement collectés ne suffisent pas à apprécier l'exhaustivité de l'offre, l'ensemble des dimensions que recouvre la précarité alimentaire, ni la diversité des situations. Ils ne permettent pas d'appréhender les personnes qui ont recours à d'autres formes d'accès à l'alimentation que l'aide alimentaire « classique ». Ils ne comportent pas d'approche sur le parcours et la situation des personnes.

Description des actions du groupe de travail associé à cet objectif

- Le groupe de travail prendra en compte les résultats des travaux de suivi conjoncturel actuellement menés afin de mesurer les impacts sociaux du Covid, notamment par la Drees et l'Insee en lien avec les principales associations et intervenants des collectivités (CCAS), visant à recueillir des données infra-annuelles et plus complètes quant aux profils des populations bénéficiaires de l'aide alimentaire. Sur cette base, une typologie des publics bénéficiaires et cibles des actions de lutte contre la précarité alimentaire pourra être déclinée, et un travail sur des indicateurs plus complets et qui intègrent notamment d'autres dimensions que la fréquentation des dispositifs d'aide alimentaire, sera mené.
- L'identification d'études existantes ou à mener sur le parcours des personnes accueillies dans les dispositifs et qui pourraient utilement apporter une connaissance qualitative permettra d'amener une vision prospective.

- La révision du périmètre et les enjeux d'un élargissement aux personnes qui ne recourent pas à l'aide alimentaire alors qu'ils y sont éligibles, seront envisagés dans le cadre de la réitération de l'étude Abena ([lien](#))³ (action 54 du PNNS).
- Les résultats de l'investigation menée par beta.gouv au premier semestre 2021, sur les contours d'un outil numérique visant à faciliter le travail des acteurs, seront étudiés dans la perspective d'une poursuite et de la construction d'une plateforme le cas échéant.
- Les phénomènes de non-recours aux dispositifs auxquels les personnes dites « invisibles » pourraient prétendre seront identifiés, ou les études nécessaires pour ce faire si le sujet n'apparaît pas assez documenté, afin de mieux qualifier ces problématiques et d'y apporter des réponses adaptées.
- L'amélioration du repérage cartographique des dispositifs de lutte contre la précarité alimentaire et l'identification des zones blanches constituera également un axe de travail.

Pilotes et partenaires de l'action

- **Pilote** : Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)
- **Acteurs associés** : DGCS, direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) / institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), Santé Publique France, Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion (CNLE), délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté (DIPLP), Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL), membres du Cocolupa, personnes concernées, Secours Catholique, Croix-Rouge, Secours Populaire Français, Fédération le Panier de la Mer, Fédération Française des Banques Alimentaires (FFBA), Restaurants du cœur (à confirmer), UNIOPSS, Fondation Carasso.

Echéances : fin 2021 / fin 1^{er} semestre 2022 / fin 2022

- Propositions de traduction opérationnelle des résultats des enquêtes menées en 2021 par la DREES et l'INSEE ; contribution à la phase de lancement de l'étude ABENA ; bilan et perspectives de déploiement de la démarche beta.gouv pour la construction d'un outil numérique ; description des indicateurs supplémentaires nécessaires à la caractérisation de la précarité alimentaire ; panorama des études existantes et définition des études à conduire, de leur cahier des charges et des budgets nécessaires.

³ Alimentation et état nutritionnel des bénéficiaires de l'aide alimentaire. Il s'agit d'une étude décrivant les profils sociodémographiques et économiques, l'alimentation et l'état nutritionnel des bénéficiaires de l'aide alimentaire, menée par Santé Publique France dans six territoires urbains (Paris, Marseille, Grand-Dijon, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Hauts-de-Seine) au cours de l'hiver 2011- 2012.



OBJECTIF 2 : Clarifier la gouvernance nationale et territoriale de la politique de lutte contre la précarité alimentaire

Contexte et enjeux

- La lutte contre la précarité alimentaire réunit de multiples acteurs. Le pilotage se décline à tous les niveaux territoriaux et il est nécessaire d'articuler l'action de l'ensemble de ces acteurs et d'en clarifier le rôle pour mener une politique cohérente. Le rapport de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) publié en 2019 « La lutte contre la précarité alimentaire - Evolution du soutien public à une politique sociale, agricole et de santé publique » ([lien](#)) engageait à mettre en œuvre une politique systémique de la lutte contre la précarité alimentaire.
- Au niveau national, le Cocolupa est un espace transversal de dialogue et d'échanges de bonnes pratiques. Les participants sont retenus du fait de l'expertise qu'ils apportent, tout en étant représentatifs des acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire au niveau national, et du fait de leur action et de leur poids d'envergure nationale. Les instances de coordination régionale et départementale pourraient utilement décliner cette représentation au niveau territorial, sur la base des instances existantes.
- Il apparaît également nécessaire de renforcer les coopérations "horizontales" entre acteurs, que les instances de coordination puissent être des lieux d'échanges entre les réseaux et d'identification de synergies, afin d'augmenter la visibilité des projets sur les territoires ainsi que le partage de bonnes pratiques.

Description des actions du groupe de travail associé à cet objectif (plusieurs sous-groupes pourront être constitués)

* Actions de portée nationale

- Au niveau national, il apparaît nécessaire de définir les modalités de cette coordination (acteurs, périmètre des échanges, travaux, financements dédiés) et de spécifier la mise en œuvre de la coordination aux niveaux régional et départemental. Les attentes en terme d'organisation territoriale pourront être formalisées dans ce cadre. La visibilité des financements (publics comme privés) y sera également évoquée et clarifiée.
- Des acteurs associatifs membres du cocolupa ont par ailleurs proposé de tenir des **Assises inter associatives** afin d'explicitier la place des associations dans la politique de lutte contre la pauvreté, leurs contributions respectives et communes au plan d'action, leurs demandes, notamment sur l'articulation des politiques publiques. La tenue de ces assises pourra être organisée dans le cadre de ce groupe de travail et les résultats intégrés aux modalités de gouvernance.

* Actions de portée régionale

- Au niveau régional, il s'agit notamment pour les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) d'animer des travaux autour de l'habilitation pour en faire un outil pédagogique d'accompagnement et de partage, en particulier envers les petites associations. Le groupe de travail pourra étudier, en lien avec les services de l'Etat et les acteurs en région, les modalités de mise à disposition d'outils pour les services de l'Etat autour de toutes les dimensions de l'habilitation.
- Il s'agira également d'identifier et de formaliser les modalités de déploiement de stratégies régionales de lutte contre la précarité alimentaire, de clarifier le rôle des comités régionaux de l'alimentation (CRALIM), des groupes de travail alimentation (GT5) de la stratégie pauvreté et des parties prenantes que sont les directions régionales de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), agences régionales de santé (ARS), Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) dans la politique de lutte contre la précarité alimentaire

* Actions de portée départementale

- Au niveau départemental, il apparaît nécessaire d'accompagner le fonctionnement des instances de coordination départementale mises en place à l'issue de l'instruction du 2 Juillet 2020.
- La mobilisation rapide de ces instances en période de crise est essentielle, afin de garantir la coordination d'urgence des dispositifs de lutte contre la précarité alimentaire. Une réflexion pourra être engagée avec les acteurs territoriaux sur les outils d'aide à l'activation et au fonctionnement de ces instances en période de crise.
- Le fonctionnement des instances de coordination départementale doit également perdurer hors situations de crise, et constituer le lieu de développement de stratégies départementales de lutte contre la précarité alimentaire. Cette mission nécessite notamment la mise en œuvre des actions suivantes, que le groupe de travail pourra contribuer à cadrer :
 - Former et outiller les Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) dans le but de favoriser le décroisement des secteurs de l'aide alimentaire, de l'accompagnement social, et de l'hébergement ; spécifier le rapprochement avec des acteurs de l'accès aux droits tels que les caisses d'allocation familiales (CAF) par exemple ;
 - Spécifier les rapprochements avec les acteurs de l'agriculture, de la distribution, de l'alimentation, de la logistique des circuits courts pour travailler sur une offre alimentaire de qualité, locale accessible dans les cas où c'est possible ;

- Veiller à l’articulation des porteurs de projets alimentaires territoriaux (PAT) qui comportent une dimension sociale avec les acteurs de la sphère sociale ; favoriser le développement d’un volet justice sociale dans les PAT existants et les PAT en devenir ; et promouvoir les interactions avec les réseaux régionaux de lutte contre le gaspillage et les réseaux régionaux des PAT, en lien avec les actions 5, 29 et 30 du programme national de l’alimentation (PNA).
- Concernant le renforcement de l’articulation avec les collectivités, le groupe de travail, en associant des acteurs locaux et en particulier les collectivités, clarifiera la place et le rôle donné aux politiques communales et plus largement des collectivités dans la lutte contre la précarité alimentaire.

Pilotes et partenaires de l’action

- **Pilote** : Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)
- **Acteurs associés** : DREETS, DDETS, DRAAF, ARS, CLP, Direction générale de l’alimentation (DGAL), DIPLP, DIHAL, autres administrations concernées, membres du Cocolupa, personnes concernées, représentants des collectivités, Fondation Carrefour, ANDES, Secours Catholique, Croix-Rouge Française, Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux (UNIOPSS), Association des Maires de France (AMF), Union des groupements des épiceries sociales et solidaires (UGESS), Fédération Française de Banques Alimentaires (FFBA), Restaurants du cœur (à confirmer), Fondation Carasso.

Echéances : fin 2021 / fin 1^{er} semestre 2022 / fin 2022

- Produire une charte de fonctionnement ou un règlement interne du cocolupa ; accompagner la tenue des Assises nationales Inter-associatives et intégrer les conclusions de ces assises ; produire un document cadre décrivant l’animation régionale et départementale de la politique (recensement des parties prenantes à associer, clarification de la répartition des rôles, missions des instances départementales de coordination) ; produire des outils d’aide au fonctionnement des instances de coordination départementale et à leur activation en période de crise ; produire une analyse de la mobilisation et de l’implication des collectivités territoriales dans les instances de coordination.

Axe stratégique 2 : Capitaliser les connaissances et savoir-faire et contribuer au développement de filières solidaires



OBJECTIF 3: Mutualiser les connaissances afin de permettre l'essaimage des bonnes pratiques et inspirer de nouveaux modèles

Contexte et enjeux

- Les acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire produisent tous des éléments de connaissance de leurs activités afin de rendre plus efficaces et plus pertinentes leurs actions. Il s'agit notamment d'études, telles que l'enquête des banques alimentaires menée avec l'Institut CSA, le baromètre du Secours Populaire Français, les études de l'Observatoire des Restos du Cœur, les études du Labo de l'Economie Sociale et Solidaire, ou de partage de bonnes pratiques sur des sites internet. Toutes ces informations essentielles sont disséminées, l'absence de centralisation ne permet pas une identification par l'ensemble des parties prenantes, ni une capitalisation des savoirs. Or la mutualisation des informations doit permettre de recenser les bonnes pratiques et les innovations, de partager les retours d'expériences, et d'en susciter de nouvelles.
- La formation des bénévoles et salariés représente également un enjeu important, notamment pour de petites associations qui n'ont pas la capacité de structuration des réseaux nationaux. Le partage de connaissances et d'outils est alors essentiel.

Description des actions du groupe de travail associé à cet objectif

- Le groupe de travail expertisera les conditions de mise en place d'un lieu de partage des données, connaissances, actions ou expérimentations mises en œuvre, et outils disponibles. Le format de plateforme d'échange sera en particulier approfondi, sur la base notamment des travaux menés par les associations directement et les autres acteurs qui mutualisent déjà leurs connaissances : Chaire UNESCO Alimentations du Monde, Résolis, Let's good food...
- Il s'agira également d'identifier les modalités de montée en compétences des bénévoles et salariés sur des thématiques de sécurité sanitaire des aliments mais aussi sur les enjeux nutritionnels, avec des focus sur la petite enfance, l'adaptation des messages à l'interculturalité, etc..., l'accueil et l'écoute bienveillante, la gestion de cas complexes et sensibles (comment agir face à des personnes agressives, en détresse psychologique, sous l'emprise de substances, ...).

Pilotes et partenaires de l'action

- **Pilotes** : Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) / Chaire UNESCO Alimentations du monde

- **Acteurs concernés** : DGCS, Direction générale de l'alimentation (DGAL), membres du Cocolupa, Fédération du commerce et de la distribution (FCD), Croix-Rouge, Secours populaire Français, Fédération Française de Banques Alimentaires (FFBA), Restaurants du cœur (à confirmer), UNIOOSS.

Echéances : fin 2021 / fin 1^{er} semestre 2022 / fin 2022

- Formalisation des conditions de mise en place d'un lieu de partage des données : sous la forme de cahier des charges, plan de déploiement, financements nécessaires estimés ; recensement des formations existantes d'intérêt ; analyse des conditions d'une animation régionale d'une offre de formation et propositions



OBJECTIF 4: Rapprocher les acteurs de l'économie sociale et solidaires intervenant sur la chaîne de production / transformation / transport / distribution, et créer des partenariats pour des filières solidaires

Contexte et enjeux

- Le rapprochement de l'offre et de la demande à travers l'appui aux circuits courts par exemple permet d'aborder différents aspects d'un accès digne et durable à l'alimentation. Pour les personnes en situation de précarité, ce rapprochement représente aussi un support d'insertion qui combine différentes modalités de l'action publique, dans une approche interministérielle associant cohésion sociale, agriculture, insertion, emploi. Par ailleurs, les initiatives participatives et coopératives dans les territoires, associent différents métiers et réseaux, elles nécessitent de forts besoins en animation et de travailler sur la soutenabilité des modèles économiques.

Description des actions du groupe de travail associé à cet objectif

- Il s'agira d'identifier des projets types à soutenir, associant le secteur agricole dans des logiques de filière qui intègrent les besoins de l'aide alimentaire, et de favoriser la montée en compétences de personnes porteuses de projets solidaires dans le domaine de l'aide alimentaire (tel que la mise en place de groupements d'achats associatifs en circuit de proximité par exemple), via par exemple la création d'incubateurs de projets.
- Les acteurs de l'économie sociale et solidaire et de l'insertion par l'activité économique seront associés à ces travaux, afin de favoriser la rencontre de compétences complémentaires et de structurer de nouveaux modèles économiques participatifs et coopératifs dans les territoires, associant différentes fonctionnalités (production, transformation, distribution, logistique, animation).

- ➔ L'opportunité, les conditions et les modalités (notamment le périmètre en jeu) de la création d'un fonds d'innovation national visant à financer la structuration des filières solidaires, posant la question de l'« économie du conventionnement » seront analysées.

Pilotes et partenaires de l'action

- **Pilotes** : Cocagne ; ANDES
- **Acteurs concernés** : DGAL, DGCS, autres administrations concernées, membres du Cocolupa, personnes concernées, représentants professionnels, acteurs de l'économie sociale et solidaire et de l'insertion par l'activité économique, Emmaüs France, Croix-Rouge, Fédération Française de Banques Alimentaires (FFBA), Restaurants du cœur (à confirmer), Solaal, Secours Catholique.

Echéances : fin 2021 / fin 1^{er} semestre 2022 / fin 2022

- ➔ Identification de projets de filières solidaires dans le domaine de l'aide alimentaire, définition des besoins d'accompagnement, de la pertinence et des modalités de mise en place d'un « incubateur de projets » ; expertise des bases du modèle économique d'une filière d'aide alimentaire solidaire ; analyse de l'opportunité, des conditions et des modalités de création d'un fonds d'innovation national visant à structurer les filières solidaires

Axe stratégique 3 : Placer les personnes concernées au cœur des politiques de lutte contre la précarité alimentaire et réduire les inégalités sociales de santé liées à l'alimentation



OBJECTIF 5: Rendre la politique de lutte contre la précarité alimentaire participative et inclusive en co-construction avec les personnes concernées

Contexte et enjeux

- L'enjeu est de favoriser la participation des personnes concernées dans les instances de travail et de décision, et directement dans les projets qui les concernent, afin de pouvoir prendre en compte les problématiques spécifiques à chaque public, permettre de mieux répondre à leurs besoins et leur donner du pouvoir d'agir.

Description des actions du groupe de travail associé à cet objectif

- Il s'agira de définir le cadre permettant de développer la participation des personnes concernées dans les instances de coordination départementales et les groupes de travail nationaux du présent plan d'action en s'appuyant, notamment, sur les organisations existantes au niveau local comme national (Conseil National des Personnes Accueillies et/ou Accompagnées (CNPA), Conseil régional des Personnes Accueillies et/ou Accompagnées (CRPA), Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion (CNLE), etc.).
- Le cadre permettant de favoriser la participation des personnes concernées directement dans le montage et l'évaluation des projets sera également défini, par exemple en développant une « expérience usager/bénéficiaire » visant à suivre le parcours du bénéficiaire dans les lieux de lutte contre la précarité alimentaire et identifier les zones de complexité qui font renoncer les personnes à accéder à une aide alimentaire.
- Les modalités et conditions d'intégration de personnes concernées au sein du Cocolupa seront expertisées.
- Les modalités d'accompagnement des acteurs, de formation des équipes bénévoles et salariées pour favoriser la participation des personnes à l'évolution des dispositifs seront définies.

Pilotes et partenaires de l'action

- **Pilotes** : Secours Catholique ; ATD Quart Monde
- **Acteurs concernés** : CNLE, DIHAL, membres du Cocolupa, personnes concernées, Association nationale des épiceries solidaires (ANDES), Croix-Rouge Française,

Secours Populaire Français, Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux (UNIOSS), Fédération Française de Banques Alimentaires (FFBA) et les Restaurants du cœur (à confirmer), SAMU social de Paris.

Echéances : fin 2021 / fin 1^{er} semestre 2022 / fin 2022

- Définition des modalités et conditions d'intégration des personnes concernées à tous les niveaux de réflexion sur la politique de l'aide alimentaire et sur sa mise en œuvre concrète ; définition des modalités d'accompagnement des acteurs associatifs et de formation des équipes bénévoles et salariées.



OBJECTIF 6 : Favoriser l'accès à une alimentation favorable à la santé

Contexte et enjeux

- L'alimentation des personnes de position socioéconomique défavorisée est en particulier caractérisée par de plus faibles apports en fruits et légumes, produits céréaliers complets, poissons, fibres. Chez les enfants et les adolescents, les consommations alimentaires sont également moins favorables à la santé chez ceux vivant dans des foyers dont les conditions socioéconomiques sont les plus basses par rapport à ceux dont l'environnement de vie est plus favorable⁴.

Description des actions du groupe de travail associé à cet objectif

- Ce groupe travaillera en lien étroit avec les pilotes du programme national pour l'alimentation (PNA) et du programme national de l'alimentation et de la nutrition (PNAN)⁵ établis pour la période 2019-2023 et avec les pilotes du programme national nutrition santé (PNNS) également établi pour la période 2019-2023.
- Il travaillera à identifier les leviers et à promouvoir les actions permettant d'assurer une alimentation suffisante et équilibrée à toutes les personnes en précaires. Il s'agira notamment dans ce cadre de :
 - Faire de la restauration collective un levier vers une alimentation saine, sûre et durable pour l'ensemble des convives, y compris les publics les plus précaires, en s'appuyant sur le PNA (notamment actions 23 à 26) ;

⁴ INSERM, 2014 <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/144000279.pdf>

⁵ Le PNAN fixe le cap de la politique de l'alimentation et de la nutrition du gouvernement pour les cinq années à venir. Au croisement de différentes politiques publiques relatives à la préservation de la santé, à l'environnement et à la transition agroécologique, le Programme national pour l'alimentation (PNA 3) est nécessairement complémentaire de nombreux autres plans. Il est plus spécifiquement articulé avec le plan national nutrition santé (PNNS) 2019-2023 qui fixe les objectifs, principes et orientations de la politique nutritionnelle.

- S'appuyer sur les actions prévues par le PNNS, et en particulier l'action 15 : « Réactualisation du guide permettant de concevoir des colis alimentaires équilibrés » ;
 - Associer les professionnels concernés tels que les nutritionnistes, diététiciens, professionnels du sport, etc., afin d'enrichir le cadre d'intervention et d'accompagnement par les acteurs associatifs sur la qualité des denrées et les habitudes de vie associées à l'alimentation ;
 - Utiliser le levier de la réduction des inégalités sociales de santé pour lutter contre la précarité alimentaire et les outils de santé préventive comme les contrats locaux de santé, et plus largement associer les acteurs impliqués dans la prévention en santé, tels que l'Institut national du Cancer (INCA), porteurs d'actions en faveur de la nutrition comme facteur réducteur de risque.
- ➔ Dans cette optique, les actions ciblées vers les enfants seront développées, en lien notamment avec le cadre d'action de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté :
- Utiliser des petits déjeuners à l'école comme levier de changement des comportements alimentaires ;
 - Poursuivre le déploiement de la tarification sociale des cantines scolaires dans les communes rurales défavorisées
 - Développer des actions d'éducation à l'alimentation en milieu scolaire et périscolaire en lien avec l'Education Nationale ;
 - Utiliser les programmes lait et fruits et légumes comme levier de changement des comportements alimentaires (action 21 du PNA) et plus largement les actions du PNAN pour l'éducation alimentaire (actions 18 à 21).

Pilotes et partenaires de l'action

- **Pilote** : Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)
- **Acteurs associés** : DGAL, direction générale de la santé (DGS), DIPLP, DGCS, direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP-CNOUS), Secrétariat des ministères sociaux (SGMAS), membres du Cocolupa, personnes concernées, Revivre, Association nationale des épiceries solidaires (ANDES), Fédération du commerce et de la distribution (FCD) Croix-Rouge Française, Association des Maires de France (AMF), Fédération Française de Banques Alimentaires (FFBA), Restaurants du cœur (à confirmer), UNIOPSS, Secours catholique, Fondation Carasso.

Echéances : fin 2021 / fin 1^{er} semestre 2022 / fin 2022

- ➔ Actualisation du guide permettant de concevoir des colis alimentaires équilibrés actualisé ; Recensement de contrats locaux de santé comportant une action relative à l'alimentation ; état des lieux des leviers et des actions à développer (dont modalités de déploiement et de financement) afin d'enrichir le cadre

d'intervention et d'accompagnement par les acteurs associatifs sur la qualité des denrées et les habitudes de vie associées à l'alimentation ; avancement des mesures portées par le PNAN et par la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, et propositions d'améliorations.

Axe stratégique 4 : Consolider et accompagner les évolutions du dispositif national d'aide alimentaire en tenant compte des enjeux de durabilité



OBJECTIF 7 : Diversifier les sources d'approvisionnement tout en intégrant les enjeux liés au développement durable

Contexte et enjeux

- Les acteurs associatifs intervenants de l'aide alimentaire constatent une baisse de la qualité et de la quantité des invendus et des dons issus du secteur de la grande distribution, sous l'effet positif de la lutte contre le gaspillage alimentaire. L'anticipation d'une diminution progressive de la dépendance aux denrées issues de la récupération des invendus et la diversification des sources d'approvisionnement deviennent des enjeux cruciaux, qui constituent une opportunité de faire évoluer le modèle.
- Les choix alimentaires jouant un rôle central sur l'environnement, par exemple par la réduction de la consommation de produits très transformés, sur-emballés ou importés par avion, l'évolution des filières d'approvisionnement peut contribuer à favoriser un modèle alimentaire plus durable en ayant recours à des produits de meilleure qualité nutritionnelle, dans la mesure où l'objectif d'approvisionnement des personnes qui en ont besoin pour se nourrir et nourrir leur famille est atteint dans ce cadre.

Description des actions du groupe de travail associé à cet objectif

- En lien avec les actions 6 et 14 du PNA, visant notamment à améliorer la qualité et la diversité des dons alimentaires et à lutter contre le gaspillage alimentaire, il s'agira d'identifier les impacts négatifs et positifs des objectifs et stratégies de lutte contre le gaspillage alimentaire sur les dispositifs d'aide alimentaire. En lien avec les travaux menés par ailleurs, il s'agira de définir les conditions et les mesures visant à garantir la qualité des produits rejoignant une « filière de dons alimentaires » (éventuellement via le champ législatif / réglementaire définissant les conditions de la défiscalisation des dons alimentaires).
- Un état des lieux pourra être réalisé avec les acteurs de l'aide alimentaire et des filières sur les approvisionnements en denrées alimentaires et sur les questions logistiques associées (action 15 PNNS), afin de définir les enjeux et la faisabilité (financière notamment) d'une diversification des sources d'approvisionnement tenant compte de critères de durabilité. Les conditions de l'accès à une plus grande diversité de produits en privilégiant les denrées non transformées dans une optique de durabilité environnementale et d'alimentation favorable à la santé, tout en répondant aux besoins premiers des personnes ayant recours à ces dispositifs en quantité et en qualité, seront également à réfléchir dans ce cadre.

- Le groupe de travail mènera par ailleurs une analyse juridique et de faisabilité à l'introduction de critères environnementaux et sociaux dans les achats publics ou dans les achats réalisés via des subventions publiques, et contribuera à définir ces critères, le cas échéant.

Pilotes et partenaires de l'action

- **Pilotes** : Direction générale de l'alimentation (DGAL) et Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)
- **Acteurs associés** : membres du Cocolupa, autres administrations concernées, personnes concernées, représentants des donateurs, représentants professionnels (milieu agricole et de la distribution), DGCS, DGAL, Association nationale des épiceries solidaires (ANDES), Fondation Carrefour, Croix-Rouge, Fédération le Panier de la Mer, Fédération Française de Banques Alimentaires (FFBA), Restaurants du cœur (à confirmer), Solaal, SAMU social de Paris.

Echéances : fin 2021 / fin 1^{er} semestre 2022 / fin 2022

- Analyse de l'impact des stratégies de lutte contre le gaspillage alimentaire sur la qualité des dons et identification des mesures d'amélioration ; état des lieux sur les approvisionnements actuels en denrées alimentaires et définition des enjeux et de la faisabilité (financière notamment) d'une diversification des sources d'approvisionnement tenant compte de critères de durabilité ; analyse des possibilités d'inscription de critères de durabilité dans les marchés ou conventions de subvention et identification des critères.



OBJECTIF 8 : Encourager et favoriser la création et le développement de toutes formes d'accès à l'alimentation, émancipatrices pour les personnes et durables

Contexte et enjeux

- Au-delà de la dimension nutritionnelle, l'alimentation renvoie à des représentations d'ordres culturel, social, symbolique, identitaire. La capacité des personnes à décider pour elles-mêmes de ce qui les concerne doit être placée au cœur des dispositifs d'aide alimentaire. Si l'objectif premier est celui de répondre aux besoins essentiels de se nourrir et nourrir les siens, et que les modèles classiques sont dans ce cadre incontournables pour répondre notamment à des situations d'urgences, la diversité des offres d'aide alimentaire doit permettre d'assurer une continuité dans le parcours d'émancipation des personnes concernées. En promouvant l'autonomie dans le choix des aliments, en permettant aux personnes de se réapproprier la maîtrise d'un budget pour leur alimentation, en leur donnant les clés des équilibres nutritionnels, certaines formes d'accès à l'aide alimentaire apportent les conditions de la sortie de la précarité. La promotion de pratiques durables, respectueuses de l'environnement et favorables

à la santé des personnes, doit par ailleurs être un objectif vertueux à inscrire dans toutes les formes d'aide alimentaire existantes et en développement.

Description des actions du groupe de travail associé à cet objectif

- Le groupe de travail recensera toutes les bonnes pratiques en matière d'aide alimentaire au niveau national, voire international, permettant de développer la dignité, l'autonomie des personnes en vue d'une sortie de la précarité alimentaire, le respect de l'environnement et de la qualité de l'alimentation.
- Le groupe de travail identifiera les autres formes d'accès à l'alimentation possibles, celles à promouvoir, et les conditions nécessaires à leur développement. Parmi les initiatives à explorer figurent notamment :
 - La création de jardins partagés, de lieux de rencontre permettant de sensibiliser les personnes aux enjeux nutritionnels et environnementaux ;
 - La mise à disposition de produits locaux et de qualité auprès des publics précaires ;
 - Les dispositifs itinérants en milieu rural.
- Les besoins en matière d'accompagnement et les conditions permettant de favoriser des actions d'éducation/sensibilisation, telles que l'organisation d'ateliers cuisine ou d'ateliers de prévention ludiques afin d'améliorer le rapport qualité nutritionnelle / prix des achats alimentaires des personnes, seront identifiés, sur la base des actions déjà menées.
- Concernant les épiceries solidaires et sociales, il s'agira d'entreprendre un travail de recensement des épiceries signataires de la « Charte Epiceries solidaires et sociales ». Le comité de concertation dédié avec les acteurs du secteur des épiceries solidaires et sociales pourra être réactivé afin d'assurer un suivi du dispositif, valoriser les bonnes pratiques pour développer l'approvisionnement en produits durables et de qualité, recenser les différents modèles existants et identifier la manière d'intégrer les épiceries en mixité publique (épiceries qui accueillent à la fois un public précaire qui a accès aux produits à un prix préférentiel, et un public non précaire qui achète ces mêmes produits à un « prix solidaire », pouvant être légèrement supérieur au prix moyen du marché). Les modalités de mesure de l'impact social du format de mixité des épiceries sociales seront déterminées afin qu'une étude puisse être engagée. Les modalités de « contrôle » sur la répartition territoriale des épiceries en vue de couvrir toutes les zones du territoire où un besoin existe seront expertisées.
- Concernant les tiers lieux alimentaires, le groupe de travail interviendra en capitalisation sur :
 - les expressions des personnes cibles autour des tiers lieux alimentaires, en interrogeant les pratiques et développant une « expérience bénéficiaires » dans les lieux où cela est déjà pratiqué ;

- les expériences de terrain existantes pour définir le concept de tiers lieux alimentaires, ses objectifs, ses modalités d'organisation, de fonctionnement ;
- les projets retenus dans le cadre de l'appel à projets du Ministère du Logement « Création et développement de tiers-lieux favorisant l'accès à l'alimentation des personnes hébergées à l'hôtel » (échanges dans le cadre du Cocolupa, etc.)

Pilotes et partenaires de l'action

- **Pilote** : Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)
- **Acteurs concernés** : membres du Cocolupa, personnes concernées, DGAL, Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL), DGCS, Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), Association nationale des épicerie solidaires (ANDES), Croix-Rouge, Secours Populaire Français, Emmaüs France, Samu social de Paris, Union des groupements des épicerie sociales et solidaires (UGESS), Fédération Française des Banques Alimentaires (FFBA) et les Restaurants du cœur (à confirmer), Solaal, Secours Catholique, Fondation Carasso

Echéances : fin 2021 / fin 1^{er} semestre 2022 / fin 2022

- ➔ Recensement des différentes formes d'accès à l'alimentation ; recensement des actions de formation et sensibilisation, des besoins, et des conditions de développement ; recensement des épicerie solidaire et sociales signataires de la charte ; expertise des modalités de répartition territoriale des épicerie sociales et solidaires ; cahier des charges d'une étude d'impact de la mixité sociale dans les épicerie solidaires et sociales, chiffrage de l'étude ; capitalisation des informations existantes sur les tiers lieux alimentaires.